

PROCES-VERBAL du CONSEIL d'ADMINISTRATION Séance du 1^{er} février 2024

Séance : ordinaire n° 3

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal Conseil d'Administration du 23 novembre 2023
- 2) Présentation de la DGH
- 3) Admission en Non-Valeur COVAL Voyage
- 4) Questions diverses

NOM

Signature

Président du conseil d'administration :

Mme JOUANNY



Secrétaire de séance :

Mme LAVERGNE



Total des membres du CA : 23

Quorum : 13

Présents : 19

Votants : 19

Ouverture du Conseil d'Administration à 17H17

Madame JOUANNY, Principale, préside la séance.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame LAVERGNE déléguée du personnel enseignant.

1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 23 NOVEMBRE 2023

Le Procès-Verbal est voté à l'unanimité soit 19 voix

2/ Présentation de la DGH

✓ Présentation de la réforme annoncée dans le discours du Ministre de l'Education Nationale du 5 décembre 2023 sur « le choc des savoirs en vue de l'élévation du niveau » et dans le discours du président de la République du 16 janvier 2024 pour la mise en place de groupes de niveaux en maths/français sur les niveaux 6^e et 5^e

✓ Présentation de la structure de l'établissement attendue pour la rentrée 2024 avec 14 divisions (4 divisions en 6^e, 3 divisions en 5^e, 4 divisions en 4^e et 3 divisions en 3^e)

M. Pastor, représentant des parents d'élèves regrette que les élèves qui seront en 3^e à la rentrée prochaine connaissent encore des conditions dégradées de + de 27 élèves par classe alors que l'année du brevet sera déterminante et que les difficultés de cette cohorte tant en termes de niveau que de comportement sont connues.

Mmes Fons et Sarda, professeurs de lettres et représentantes des personnels regrettent elles aussi les conditions de travail dégradées qui s'annoncent sur cette année de 3^e. Elles souhaitent la création d'une division supplémentaire pour accompagner correctement les élèves à un diplôme déterminant pour le passage au lycée en 2025.

Mme la Principale explique que le constat d'effectifs sera fait à nouveau en juin 2024 et que d'ici-là il n'y aura pas de création de division supplémentaire.

Vote de la structure : Pour 3 / Abstention 1 / Contre 15

✓ 2 hypothèses de répartition de la DGH sont présentées, après la répartition des heures dues aux enseignements obligatoire, utilisation de la marge d'autonomie de l'établissement :

- avec groupes de niveaux en 6^e (5 groupes) et 5^e (4 groupes), maintien du latin et des ateliers artistiques, suppression des dédoublements en 6^e/5^e

Vote : Pour 8 / Abstention 3 / Contre 7

- sans groupe de niveaux mais en maintenant les dédoublements en 6^e/5^e et en les élargissant en 3^e aux math/H-G et sciences

Vote : Pour 11 / Abstention 2 / Contre 6

✓ Créations/Suppressions de postes : proposition de créer ½ poste provisoire en français, de préférence un poste de stagiaire, ½ poste définitif en anglais (avec CSD), et ½ poste en Histoire-Géo, de préférence

un poste de stagiaire. Le CSR reçu de St Paul est supprimé en SVT, les CSR/CSD en arts ainsi qu'en EPS avec St Paul sont maintenus à l'identique. Le BMP d'éducation musicale de 6HP est reconduit.

Vote à l'unanimité : 19 voix

3/ Admission en Non-Valeur COVAL Voyage

Suite à l'annulation du voyage en Italie en 2020, la compagnie de voyage COVAL a édité un avoir au collège d'un montant de 5 616€.

La compagnie a par la suite déposé le bilan et mis en liquidation judiciaire le 27/01/2021.

Un premier virement de 2 777.51€ a été versé au collège en décembre 2022, puis un 2^{ème} de 750€ en décembre 2023.

Un certificat d'irrecouvrabilité a été émis par le liquidateur judiciaire.

Ainsi, il est demandé au conseil d'administration de voter l'admission en non-valeur de la somme de 2 088.49€

Vote pour l'admission en non-valeur du solde de la créance : vote à l'unanimité, soit 19 voix

4/ Questions diverses

- Motion des personnels ATE pour la création d'un poste

Vote à l'unanimité, soit 19 voix

- Motion de la liste n°2 pour la mise à disposition d'une salle d'étude

Vote à l'unanimité, soit 19 voix

- Questions diverses

- Organisation d'un vide-dressing par les parents d'élèves : accord de principe, la date reste à définir. Il est convenu de ne pas l'organiser le même jour que la rifle pour ne pas être en concurrence
- Cas de harcèlement : Mme la principale rappelle les actions mises en place, la cellule Phare et la formation des « Suricates ».
- Point sur les questions posées au précédent CA : piste cyclable, communication, forum CESCE, repas froid pour les sorties, ...

Mme JOUANNY déclare la clôture du CA à 19H20, la séance est levée.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du

JEUDI 1^{ER} FEVRIER 2024

sous la présidence de : Madame Marie-Anne JOUANNY, Principale du collège

	Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION			
- Chef d'établissement : Mme JOUANNY Marie-Anne			
- Gestionnaire : Mme MORENO Séverine			
- Conseiller Principal d'Education : Mme LOERTSCHER Clarisse			
- Directeur adjoint S.E.G.P.A. :			
- Chef des travaux :			
PERSONNALITES			
- de la collectivité de rattachement : M. CHIVILO Charles			X
- de la collectivité de rattachement : Mme. BEUZE Lola			
- de la commune siège : - M. CADE Michel			X
- qualifiées - Mme LAGACHE Béatrice			
-			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS			
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation			
1 - FONS Géraldine			
2 - BATALLA Soufia			XX
3 - BILLES Dominique			XX
4 - MARTINEZ Marlène			
5 - ROSSOLA Marie-Ellen			X
6 - LAVERGNE Blandine			
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :			
1 - JACOB-MARTIN Anne			
2 - GARRIGUE Chantal			
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES			
Parents			
1 - SOREL Sabrina			
2 - PASTOR Jérémy			
3 - BASTOS Stéphanie			
4 - CAMPIN Anne-Sophie			
5 - MENAI Othman		X	
6 - DELOUCHE Elsa			
-élèves			
1 - GARCIA Léane			
2 - MARY Maxime			
MEMBRES CONSULTANTS			
1 - M. SILVESTRE Franck, agent comptable			X
2 - M. BARBARO Daniel, représentant commune			X

MEMBRES SUPPLEANTS DES PERSONNALITES			
BERNIER Pierre-Marie			
MEMBRES SUPPLEANTS DES PERSONNELS			
MANDILE Caroline			
GUEIT Rachel			
BEZIA Valérie			
SARDA Bénédicte	<i>Sarda</i>		<i>Sarda</i>
LLAURO Georges			
DE BUYZER Laureen	<i>debuyzer</i>		
SAVIGNY Nadège			
MEMBRES SUPPLEANTS PARENTS ET ELEVES			
PERRIER Corinne			
GRUNHERTZ Laëtitia			
CAMPIN Samuel			
SARDA Sabine			
SEGURA Frédérique			
GARAU Doriane			

Estagel, le 29 janvier 2024

A l'attention de Madame la Présidente du CD66
S/C de Madame la Principale
S/C de Madame la Secrétaire Générale d'EPLE

- **Motion proposée par l'ensemble des personnels ATE du collège d'Estagel, représentés au Conseil d'Administration par Jacob Anne et Garrigue Chantal.**

Objet : Demande d'une création de poste d'agent ATE du CD66

Attendu que : l'effectif des personnels ATE du collège est de 8 agents pour l'entretien, la maintenance, et le service restauration.

Attendu que : les effectifs d'élèves sont en régulière augmentation depuis de nombreuses années et notamment : 2022/2023 = 295 demi-pensionnaires ET 2023/2024 = 330 demi-pensionnaires.

Pour exemple : l'effectif actuel est de 8 agents pour 330 demi-pensionnaires contre 9 agents pour 180 demi-pensionnaires en 2008.

Attendu que : une partie du personnel (3 sur 8) peut être considéré comme « vieillissante » plutôt proche de la retraite, avec des restrictions de travail et pour l'une d'entre elles, un statut de travailleur handicapé. Le service restauration est quant à lui impacté par le nombre de repas en augmentation et toujours plus de contraintes chronophages telles que les règles d'hygiène ou la loi Egalim. Bien entendu la volonté d'offrir aux convives des repas variés avec beaucoup de produits frais cuisinés, amène l'équipe à travailler en flux tendu avec des pressions de stress et d'impératifs horaires.

Attendu que : l'établissement sera prochainement rénové et agrandi. Les chantiers engendreront certainement un surplus de travail aux agents avec beaucoup de poussière et d'autres nuisances. Après travaux, la superficie des locaux sera augmentée, donc une charge de nettoyage accrue pour l'entretien et la maintenance.

Attendu que : certains collèges du département sont dotés, proportionnellement au nombre d'élèves accueillis, d'un effectif d'agents ATE supérieur au nôtre.

Il est donc proposé de faire officiellement la demande au Conseil Départemental de bien vouloir prendre en compte les arguments avancés afin qu'il puisse créer un poste supplémentaire d'agent ATE pour la rentrée de l'année scolaire 2024/2025. Ce poste est demandé pour consolider le fonctionnement général de l'équipe actuelle. Une fois la rénovation et l'agrandissement du collège terminé, la création d'un poste d'accueil pour occuper la loge sera nécessaire.

A. Jacob


C. GARRIGUE


C. CuPelras


David Bataille


Morier Romain


H. Jacob


C. Delonea


Liste d'union n°2

Estagel, le 29 janvier 2024

Collège Irène Joliot-Curie,
5, place des droits de l'enfant,
66310 ESTAGEL

À Madame la DASEN des Pyrénées -Orientales, sous-couvert la Principale du collège
d'Estagel Madame JOUANNY,

Objet : motion sur la nécessité d'avoir une salle d'étude au collège Irène JOLIOT- CURIE
d'ESTAGEL

Madame la DASEN, Madame la principale,

Nous n'avons plus de salle d'étude au collège, depuis quelques années déjà.
Les élèves sont gardés dans la cour, au réfectoire ou dans une salle de classe qui
change en fonction des jours et des besoins.

Vu que les travaux prévus tardent à démarrer dans l'établissement et sont
régulièrement remis à l'année suivante, nous demandons sans tarder la création d'un
espace exclusivement dédié à l'étude, fixe et clairement localisé dans
l'établissement.

Veillez agréer, Madame la DASEN et Madame la Principale, l'assurance de
notre considération distinguée.

Les représentants du personnel de la liste d'union n°2.